

• (3.20 p.m.)

Après une campagne qui s'est étendue à toute les Prairies en 1969, l'avoine et l'orge ont été assujetties à la Commission canadienne du blé. Mais le marché international des céréales était encore en butte à de sérieux problèmes et après 12 ans de discussions en coulisse, l'accord international sur le blé était signé, réunissant quelque 50 ou 60 pays importateurs et exportateurs de céréales. Ce fut là une véritable percée et l'accord devait donner de très heureux résultats pendant 18 ans, soit jusqu'à ce qu'on le laisse périmer au printemps de 1967. Là encore, c'est un gouvernement libéral qui a joué un rôle dans cette péremption.

De 1949 à 1954, période marquée par la guerre de Corée, la Commission canadienne du blé n'a pas connu trop d'ennuis. Mais le Canada a commencé à accumuler des surplus de blé qui, en 1957, devaient atteindre 850 millions de boisseaux. A ce moment-là nous avons eu la bonne fortune de voir le très honorable John Diefenbaker prendre les rênes du pouvoir et notre parti s'est immédiatement mis à l'œuvre afin de remédier à la situation à la grande satisfaction de la Commission canadienne du blé, en établissant des relations commerciales positives avec le Japon, surtout dans le domaine du contingentement des importations de textiles. Puis, vint la grande percée dans le marché chinois, grâce à la politique du gouvernement d'ouvrir de larges crédits au gouvernement chinois pour une période de trois ans. Dans ce cas, la première vente importante de blé représentait une somme de 428 millions de dollars.

En augmentant les ventes aux autres pays, grâce aux relations commerciales et au nouvel accord international sur le prix du blé en 1961, qui a haussé le prix de 12c. le boisseau et grâce aussi à la politique du parti conservateur de réévaluer le dollar canadien, ce qui représentait pour le cultivateur 15c. de plus le boisseau, la Commission canadienne du blé a pu verser en 1962 au cultivateur de l'Ouest le dernier paiement le plus considérable de son histoire et, de plus, obtenir l'élargissement des contingents pour la première fois depuis dix ans.

De 1963 à 1967, tout a marché plus ou moins rondement en matière de commercialisation du grain sous la direction de la Commission, tandis que le gouvernement actuel profitait de nos politiques commerciales et de crédit. Néanmoins, la grande catastrophe est survenue au printemps de 1967, à Genève, lorsque notre gouvernement, de concert avec les États-Unis et plusieurs autres grands pays exportateurs de blé, décidèrent de permettre une péremption de 11 mois de l'accord international sur le blé sous le prétexte ou en vertu de la prétendue convention verbale que l'avoine, l'orge et le seigle seraient compris avec le blé dans un nouvel arrangement international sur les céréales le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Je pourrais ici ouvrir une parenthèse pour mentionner un point intéressant. Au début de cette année, en février je crois, lorsque la Fédération canadienne de l'agriculture a tenu son congrès à l'hôtel Skyline, un discours a été prononcé par M. Tony Dechant président de la National Farm Union des États-Unis, l'une des associations les plus sérieuses de ce pays. En prenant la parole devant notre Fédération de l'agriculture, il a reconnu finalement qu'à la suite de la Conférence de Genève de 1967, ce furent les États-Unis qui ont été les premiers à rompre l'accord verbal qui en avait découlé et à amorcer la tendance à la

[M. Southam.]

baisse pour les cours du marché international, notamment en ce qui concerne le blé. Cela fut très intéressant. Je le mentionne en passant car, suivant cette évolution de près en tant que membre du comité de l'agriculture, j'estime que nos amis de l'autre côté sont responsables d'avoir porté atteinte au bien-être général non seulement des cultivateurs canadiens mais également de ceux de tous les autres grands pays exportateurs. Je ne prétends pas que nous devrions faire preuve d'anti-américanisme mais, à mon sens, c'est là un domaine dans lequel le gouvernement canadien aurait dû alors agir par l'entremise de ses ministres qui auraient pu avoir des entretiens avec leurs homologues américains comme le président Johnson, le secrétaire d'État à l'Agriculture et d'autres, afin d'arrêter la vente au-dessous du prix imposé. Le Canada est en difficulté depuis, et nos agriculteurs canadiens ont subi de lourdes pertes.

Dès février 1965, sous la direction de l'honorable Mitchell Sharp, qui en était alors chargé, la Commission du blé a éprouvé des difficultés quand il lui a ordonné de réduire les prix du blé pour soutenir la concurrence du blé des États-Unis, qui avait déjà subi plusieurs baisses, ce qui a coûté à nos agriculteurs environ 90 millions de dollars en recettes perdues.

Plus près de nous, en avril 1969, le ministre du Commerce actuel (M. Pepin) s'est vu forcé de conseiller à la Commission de réduire ses prix pour faire concurrence à nos voisins des États-Unis. Le Canada a quand même continué à perdre des ventes, et les contingents sont passés de six boisseaux à cinq, puis à quatre et, dans certains cas, les producteurs n'ont pu livrer que trois boisseaux. Pendant tout ce temps, soit depuis 1967, le gouvernement actuel, au lieu d'accepter la responsabilité de la mauvaise gestion de la vente des céréales, a laissé grandir le mécontentement dans les milieux agricoles et a laissé ceux qui ne paraissent pas très au fait de la situation, ainsi que leurs propres partisans libéraux, qui ne sont que trop enclins à trouver des boucs émissaires, s'en prendre à la Commission au lieu de se porter à sa défense comme ils le devraient. Certes, la Commission a pu parfois se montrer suffisante et un peu négligente mais, tout compte fait, elle a accompli au cours des ans une tâche remarquable en dépit du gouvernement et j'espère que ce bill lui permettra de travailler même encore mieux.

Pour revenir à l'article du bill qui prévoit la juridiction de la Commission sur le colza, le lin et le seigle, je le trouve très discutable. A mon humble avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait songer sérieusement à faire un plébiscite sur cette question auprès des céréaliculteurs de l'Ouest. Bien trop souvent dans le passé, le gouvernement s'est engagé tête baissée dans divers programmes proposés sans obtenir au préalable un consentement véritable. Nous en avons des exemples avec le programme LIFT, le débat actuel sur le programme de stabilisation du produit de la vente du grain en vertu du bill C-244 et avec—il est le plus exaspérant de tous—le bill C-176. Si l'on demandait l'avis des producteurs authentiques, la question serait vite tranchée, à mon avis, et, en même temps, le gouvernement sortirait de son impasse politique.

Les opinions sont fort divergentes quant au contrôle des graines oléagineuses à l'heure actuelle. M. E. K. Turner, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan,